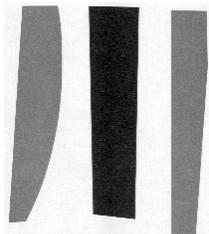


**Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant
la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies
et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 22 janvier 2002, l'emblème de la «Banque européenne d'investissement», qui figure ci-après, est protégé conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

a. l'emblème:



22 janvier 2002

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle